



Le jeudi 11 Mai 2023, à partir de 18h00, les adhérents de l'association du Stud Book Selle Français se sont réunis en visioconférence, pour assister à l'Assemblée Générale Ordinaire, suite à l'invitation qui leur a été adressée pour délibérer sur les points à l'ordre du jour suivant :

- I. Approbation du PV de l'AGO du 28 Avril 2022*
- II. Rapport Moral du Président*  
*Rapport d'activité 2022 (mise à disposition en ligne le 9 mai 2023)*
- III. Rapport financier 2022*  
*Rapports du commissaire aux comptes*
- IV. Report à nouveau*
- V. Fixation des cotisations de l'année 2024*
- VI. Projets et budget prévisionnel 2023*
- VII. Approbation du règlement intérieur 2023*  
*Clôture de l'Assemblée Générale Ordinaire*

#### **Accueil**

Ouverture de l'Assemblée Générale Ordinaire à dix-huit heures, le président Pascal Cadiou, accueille et remercie les invités et membres présents.

L'expert-comptable Philippe Collet ainsi que le Commissaire aux Comptes, Guillaume Leprovost assistent à l'Assemblée Générale.

#### **Constitution du Bureau de l'Assemblée**

Monsieur Pascal Cadiou préside l'assemblée  
Madame Fabienne COCCHI et Monsieur Guy BARBIER sont nommés scrutateurs  
Madame Bérengère Lacroix, directrice, est nommée secrétaire de séance.

Il est dressé une feuille de présence à partir des connexions à la vidéoconférence (nom/prénom/adresse mail) de chaque membre de l'assemblée entrant en séance. Le rapport fourni par l'outil sera conservé comme preuve des présences.

Le président constate que 45 adhérents sont présents et 9 ont donné leur pouvoir afin d'être représentés. L'assemblée peut valablement délibérer.

En plus des adhérents, 12 invités, équipe ou représentants de la presse assistent à l'assemblée.

Le président excuse les invités ayant fait part de leur absence à l'assemblée.



Le président présente à l'assemblée :

- Les pouvoirs des adhérents consignés dans le classeur des signatures
- Le rapport moral et d'activité
- L'inventaire de l'actif et du passif de l'association au 31/12/2022
- Les comptes annuels

Le président déclare que l'inventaire, les comptes annuels et, généralement, tous les documents devant d'après la législation des associations, être communiqués aux adhérents, ont été tenus à leur disposition au siège social, et en ligne, à compter de la convocation de l'assemblée et que l'association a satisfait dans les délais légaux aux demandes d'envoi de documents dont elle a été saisie en application des textes en vigueur. L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Lecture est donnée du rapport moral.

Le rapport d'activité 2022 était déposé en ligne, disponible à la consultation par tous les adhérents, il n'y a pas eu de commentaires sur son contenu.

Personne ne demandant la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PC  
FC GB





**1ère résolution** : L'Assemblée à l'unanimité approuve le procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 Avril 2022

**2ème résolution** : L'Assemblée après avoir entendu le rapport moral et le rapport activité pour l'année 2022, les approuve à l'unanimité dans toutes leurs parties

#### **Rapports du commissaire aux comptes**

Le commissaire aux comptes, Guillaume Leprovost de la Société d'Expertise Hamelin-Lecardonnel (Audit Expertise), résume le rapport général et le rapport spécial, et déclare les comptes de l'association réguliers et sincères et invite l'Assemblée à les approuver sans réserve. Le rapport général a été précédé des commentaires de l'expert-comptable Philippe Collet

Le Commissaire aux comptes mentionne le rapport spécial relatif à la convention qui autorise la rémunération du président sur l'exercice écoulé.

**3ème résolution** : L'Assemblée après avoir pris connaissance des comptes annuels arrêtés par le Conseil d'administration le 25 Avril 2023, après avoir entendu la lecture du rapport financier et des rapports du Commissaire aux comptes, approuve à l'unanimité des présents et représentés les comptes de l'exercice écoulé et donne quitus aux Administrateurs pour leur gestion pour l'exercice 2022.

**4ème résolution** : L'Assemblée décide d'affecter le résultat de l'exercice 2022 soit 208 088€ au compte « Report à nouveau ». – Approuvé à l'unanimité

#### **Fixation des cotisations de l'année 2024**

En amont de la présentation des cotisations, il est précisé les évolutions concernant les tarifs d'engagement pour l'accès au contrôle des performances, dès 2023.

Le RZUE impose le libre accès à tout éleveur au contrôle des performances. De ce fait, il n'est plus possible d'imposer une adhésion quelle qu'elle soit pour les concours et épreuves entrant dans ce cadre.

Afin de ne pas mettre en péril l'équilibre financier des associations organisatrices de concours et des OS, la proposition suivante a été retenue et validée par le CA de la SHF puis par le CA du SBSF (14 Mars 2023):

- Possibilité d'appliquer un tarif différencié adhérent/non adhérent à l'engagement - défini par l'association organisatrice du concours
- Contrôle de l'adhésion sur le propriétaire
- Dotation M&A uniquement versée si le ou l'un des propriétaires est adhérent à l'OS et à une association organisatrice de concours.

→ Mise à jour du règlement général des Concours d'élevage de la SHF et du SBSF dans ce sens



Pour la partie du contrôle des performances, organisée en direct par le Stud Book Selle Français, le tarif d'engagement des non adhérents sera le double de celui des adhérents.

Le montant des cotisations des adhérents pour l'année 2024 reste inchangé

**5<sup>ème</sup> résolution : L'Assemblée décide de ne pas modifier le montant des cotisations pour l'année 2024 – Approuvé à l'unanimité**

### Projets et budget prévisionnel 2023

Sont présentés à l'Assemblée Générale pour 2023

#### ✓ Maintien des actions :

- Formations juges et Young Breeders
  - Championnats
  - Promotion à l'international
  - Colloque R&D
- L'élevage de Selle Français à horizon 2025 / 2030*  
*Focus Marché et Focus ICSI*
- Communication : webinaires

#### ✓ Intégration des actions nouvelles 2023 :

- Séminaire pour former les équipes de rond
- Présence Printemps des Sports Equestres Fontainebleau
- Présence Championnat d'Europe CCE Le Pin
- Projet Valkenswaard – WBFSh Global Trophy (Sept/Oct 2023)
- Nouvelle Gamme Textile (été 2023)

#### Réflexion et groupes de travail pour 2023 :

- Mise à jour des fiches M&A et Performances étalons
  - Poursuite projet accélérométrie CWD – Ifce – SBSF
  - Nouvelle Chaîne d'indexation BSO/BCC/BDR
  - Lancement collecte d'informations génomiques
  - Rédaction d'un cahier des charges d'organisateur de concours d'élevage
  - Etat des lieux du circuit des 3 ans Sport / Hypothèses d'évolution
- Redynamiser les concours d'élevage*  
*Répondre aux attentes des éleveurs*  
*Repositionner le SBSF au sein du dispositif*
- Réflexion sur la promotion du Selle Français Originel





- Etude sur l'âge de mise à reproduction voie mâle / voie femelle  
*L'âge à la reproduction a-t-il une influence sur les performances des produits ?*

Le calendrier des événements prévus est projeté pour être présenté à l'Assemblée.

*Evénements réalisés entre la clôture de l'exercice 2022 et la réunion de l'Assemblée Générale*

1 – Promotion de la Jeune Génétique

Salon des Etalons 2023 à St Lo du 17 au 19 Février 2023

Principalement axé sur la promotion de la jeune génétique ; le Salon des Etalons de St Lo a permis la mise en avant des jeunes étalons au travers des MASTERS L'EPERON ; le Guide Digital (site etalonsf.fr) a été enrichi des nouvelles informations issues de la caractérisation réalisée en 2022 et les récompenses liées à l'utilisation de la Jeune Génétique par les éleveurs ont été maintenues. Ce guide digital recueille année après année plus de données et permet la diffusion d'information auprès des éleveurs. Il est complémentaire du Guide 'papier'. Le Guide des Etalons 'papier' a été édité pour le Salon des Etalons de St Lo, il participe activement à la promotion des Jeunes Etalons de 5 à 8 ans.

2 – Organisation de la formation des juges avec le séminaire des juges en janvier à Saumur et tournée de formation initiation et perfectionnement.

3 – Organisation de la formation d'initiation des Young Breeders et Championnat de France à Yssingaux les 12 et 13 Avril 2023

4 – Présence du Stud Book Selle Français, au Printemps des Sports Equestres à Fontainebleau du 19 au 24 Avril 2023

5 – Webinaire Tableau de bord (Avril 2023) ; présentation publique (disponible en replay) des chiffres actualisés du Stud Book Selle Français, en lien avec la promotion et la diffusion d'information aux éleveurs

**Présentation du budget prévisionnel 2023 en conséquence**

**6<sup>ème</sup> résolution : L'Assemblée réunie le 11 Mai 2023, approuve à la majorité (1 abstention) des présents et représentés les projets 2023 et le budget prévisionnel présenté en conséquence.**



### Règlement Intérieur – modifications et extension –

Des mises à jour du règlement intérieur, ainsi que l'ajout d'une partie IV, approuvés par le Conseil d'Administration du 25 Avril 2023, sont soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Les mises à jour et ajout concernent :

#### Partie II. Commission des Conflits

##### ARTICLE 5 – COMPOSITION

La Commission des Conflits se compose d'un membre du Bureau du Stud-Book Selle Français, autre que le Président, et de six membres adhérents du Stud-Book Selle Français, autres que les membres du Conseil d'Administration. ~~issus des six collèges. A défaut d'un collège, le poste reste vacant.~~

Les membres de cette Commission sont désignés par le Conseil d'Administration, parmi des membres volontaires, sur proposition du Bureau.

La commission est renouvelée après chaque nouvelle élection du Conseil d'Administration.

##### ARTICLE 6 – ROLE

La Commission des Conflits est chargée de :

- Instruire les conflits pouvant survenir entre des éleveurs participant au programme de sélection\* ; entre des éleveurs participant au programme de sélection et le Stud-Book Selle Français, notamment à l'occasion des événements organisés par le Stud-Book Selle Français, d'entendre les parties, de les concilier avant de proposer d'éventuelles sanctions au Conseil d'Administration, (...)

\* Un éleveur participe à un programme de sélection à partir du moment où il possède des reproducteurs inscrits au livre généalogique.

Ajout d'une partie IV

#### Partie IV - DISPOSITIONS RELATIVES AUX MISSIONS DU STUD-BOOK SELLE FRANÇAIS EN TANT QU'ORGANISME DE SELECTION AGREE AU SENS DU REGLEMENT (UE) N°2016/1012

##### ARTICLE 11 – DROITS DES ELEVEURS PARTICIPANT AU PROGRAMME DE SELECTION

Tous les éleveurs participant au programme de sélection sont soumis au règlement du livre généalogique et au règlement des concours d'élevage, quels que soient leur statut, situation ou nombre d'animaux en propriété.

Les éleveurs participant au programme de sélection ont le droit d'accéder au contrôle de performance de la race Selle Français, aux évaluations génétiques, et à en obtenir sur demande les résultats actualisés. Ils ont également le droit d'obtenir un certificat zootechnique, ainsi que d'accéder à tous les autres services fournis dans le cadre du programme de sélection de la race Selle Français.

Tout éleveur peut adhérer au Stud-Book Selle Français et ainsi participer à la définition et au développement du programme de sélection de la race Selle Français, indirectement en élisant son ou ses représentants ou directement en se présentant au conseil d'administration du Stud-Book Selle Français (cf Partie I du présent règlement).

PC  
FC GB





**ARTICLE 12 – OBLIGATIONS DES ELEVEURS PARTICIPANT AU PROGRAMME DE SELECTION :**

Dans le cadre de la législation sur le respect des données à caractère personnel, les éleveurs participant au programme de sélection consentent à la transmission et la réutilisation des données de leurs animaux - de la base de données zootechniques nationale au Stud-Book Selle Français - à des fins d'évaluation génétique, de gestion de la variabilité génétique, de diffusion des résultats de l'évaluation génétique et du contrôle des performances.

**7ème résolution** : L'Assemblée Générale Ordinaire du Stud-Book Selle Français, réunie le 11 Mai 2023, approuve le règlement intérieur 2023 et ses modifications telles qu'elles ont été présentées à l'Assemblée Générale Ordinaire. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.



L'ordre du jour étant épuisé, personne ne demandant plus la parole, le président clôture l'Assemblée à vingt heures.

Président du Stud-Book Selle Français

Pascal Cadiou

Scrutateurs

Fabienne Cocchi

Secrétaire de séance

Bérengère Lacroix

Guy Barbier